

**Présentation brève et synthétique en application de l'article L 2313-1
du Code Général des Collectivités Territoriales**

BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

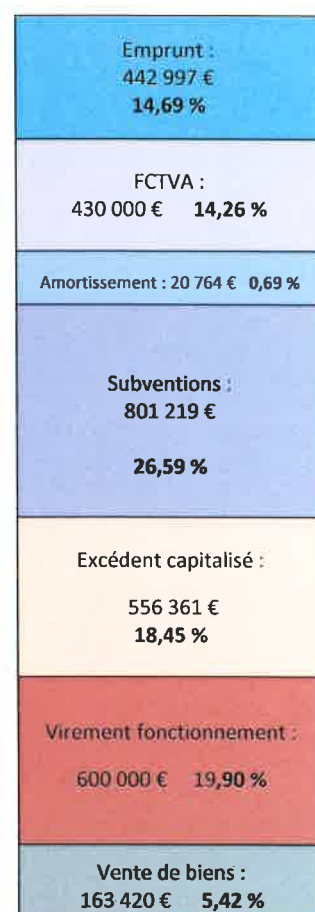
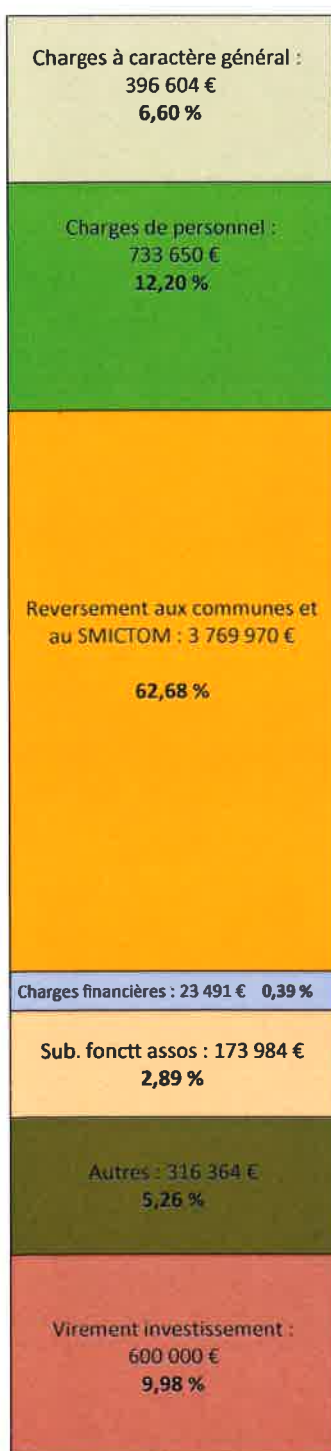
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses
(6 014 063 €)

Recettes
(6 014 063 €)

Dépenses
(3 014 761 €)

Recettes
(3 014 761 €)



BUDGET PRIMITIF 2017

Avec un excédent reporté de 547 712 € de l'exercice 2016, le budget 2017 s'articule sur les mêmes principes que précédemment :

■ Fiscalité contenue

Les taux soumis au vote sont toujours les mêmes :

- Taxe d'habitation : 9,49 %
- FNB : 2,86 %
- CFE : 20,30 %
- TEOM : 12,80 %

L'enveloppe budgétée est arrêtée à 4 563 000 € grâce à la dynamique de la taxe de séjour.

■ Dotation de l'État encore en baisse

Globalement, le chapitre budgétaire (74) est prévu à 790 000 € contre 845 000 € en 2016.

■ En dépenses, mêmes constats qu'en 2016 :

- 2 000 000 € de reversement aux communes membres,
- Des frais de personnel en hausse,
- Des charges générales très maîtrisées (budget 2017 inférieur au budget 2016 de 60 000 €).



600000 € de virement à l'investissement

■ Sont budgétés :

- L'achat des locaux administratifs,
- L'accessibilité handicapés à la piscine de Nouan-le-Fuzelier et à la bibliothèque de Souvigny-en-Sologne,
- Une tranche importante de réfection de voirie intercommunale,
- La construction de la salle d'activités à Chaon et de la halle sportive à Vouzon,
- L'informatisation du réseau des bibliothèques (dont la mise à neuf de la salle informatique de la médiathèque).



■ Financés par :

- 597 000 € de subventions,
- 163 000 € de vente de biens,
- 204 000 € de participations des communes sur les projets neufs,
- Le FCTVA, l'autofinancement et un emprunt potentiel de 442 997 €.